

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 novembre 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 novembre 2011	
		En exercice: 29
		Présents : 28
		Votants : 29

**Séance du 28 novembre 2011**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit novembre deux mille onze à dix huit heures trente, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant), Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel THIAVILLE, pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : convention de mise à disposition de locaux, matériel et services entre la communauté de communes du jovinien et le Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des Déchets ménagers

OBJET : convention de mise à disposition de locaux, matériel et services entre la communauté de communes du jovinien et le Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des Déchets ménagers

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Jovinien héberge le siège du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne, sis 6 quai de l'Hôpital à Joigny,

VU l'avis favorable des membres du bureau communautaire, réuni le 21 novembre 2011,

CONSIDERANT que dans le cadre de cet hébergement, le syndicat bénéficie des mises à disposition suivantes :

- mise à disposition d'un local équipé en mobilier et pouvant accueillir 2 agents
- la mise à disposition d'une salle de réunion
- la mise à disposition d'une ligne téléphonique
- l'accès à un photocopieur (refacturation au syndicat sur la base du coût copie mentionné dans le contrat de location du photocopieur)
- l'accès au service courrier (refacturation au syndicat des coûts d'envoi sur la base d'un registre tenu par le syndicat)
- La mise à disposition de moyens humains jusqu'au 30/09/2011 contre remboursement intégral (la CCJ ayant rémunéré les deux agents du syndicat dans l'attente du transfert de la comptabilité de la trésorerie d'Auxerre à celle de Joigny)

**Le conseil Communautaire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **d'approuver** la signature de ladite convention entre la Communauté de Communes du Jovinien et le Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne,
- **d'autoriser** le président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.
- **d'autoriser** le président à émettre tous les titres pour recouvrer les sommes dues par le syndicat

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté des Communes
du Jovinien



Date de réception
par la Préfecture :

9/12/2011

date de publication :

12/12/2011